



LYCÉE AUGUSTE
ET LOUIS
LUMIÈRE

Lycée polyvalent
Auguste et Louis
Lumière

académie
Aix-Marseille



Madame le Proviseur

à

Mesdames et Messieurs
Les parents d'élèves de Troisième

La CIOTAT, le lundi 15 mai 2023

Madame le Proviseur
M. BAILLY

Modalités d'inscriptions :

Pour la rentrée 2023/2024, les modalités d'inscription seront les suivantes :

Les dossiers d'inscription au Lycée A. et L. LUMIERE seront déposés dans les collèges d'origine et pourront également être téléchargés sur le site du Lycée Lumière :

<https://www.atrium-sud.fr/web/lpo-auguste-et-louis-lumiere-136001/accueil>

Ces dossiers dûment renseignés devront être ramenés au lycée :

- ✓ Entre le 28 juin et 04 juillet dernier délai, **pour les affectations du 1^{er} tour.**
 - 28 juin : 08h30/12h00 et 13h/17h00
 - 03 juillet : 08h30/11h30 et 13h/17h00
- ✓ Entre le 05 juillet et le 07 juillet, **pour les affectations du 2^{ème} tour**

Ils pourront exceptionnellement être déposés dans la boîte aux lettres du Lycée, côté loge agent d'accueil (dans une enveloppe ou pochette plastique) sous réserve d'être complets avant le 07 juillet.

Toute inscription doit être confirmée impérativement à la date du 07 juillet sous peine d'en perdre le bénéfice.

Un entretien avec un personnel de Direction sera possible à la demande des familles sous réserve de prise de rendez-vous 04 42 08 38 38

Tout dossier incomplet sera rejeté

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations.

M. BAILLY

